FAUT-IL SE FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE A/H1N1 ?

Le département de la Santé tente de rassurer

Les échantillons du lot de vaccins contre la grippe A/H1N1 sont toujours dans les laboratoires d'analyses de l'Institut Pasteur d'Algérie. Le certificat de conformité n'ayant toujours pas été délivré, le lancement de la vaccination reste, sous un certain angle, otage d'une décision administrative. Le département de Barkat explique ce retard par la série de contrôles qu'exige ce vaccin. Quant à la vaccination des femmes enceintes, elle continue de susciter une polémique.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La question de la date du lancement de la campagne de vaccination se pose toujours. Et à l'adresse de ceux qui doutent de l'efficacité du vaccin importé par notre pays, le département de Barkat, ne veut laisser planer aucun doute : «Une fois le certificat de conformité délivré par les laboratoires en charge du contrôle des lots de vaccins, soyez-en sûrs, ces derniers seront efficaces à 100 %.» Selon le département de la santé, toute cette polémique autour de l'efficacité du vaccin est infondée. Tout ce retard pour libérer le vaccin serait-il, donc, une simple question de prudence ? Une précaution extrême de plus, sachant que, selon les propres déclarations du responsable de la communication auprès du ministère, «le vaccin importé par notre pays a été expertisé dans 36 pays, qui l'on utilisé» et qu'«à chaque lot de vaccins réceptionné, sont adjoints deux certificats, celui du laboratoire et de l'autorité canadienne en charge du contrôle». Et d'ajouter que le déroulement des analyses ne laisse pas supposer, pour l'ensemble des lots, un éventuel problème. Cependant, si ailleurs, il existe toujours un débat sur la nature du vaccin à délivrer aux femmes enceintes -avec ou sans adjuvants -, en Algérie, les autorités continuent de ne laisser place à aucune incertitude.

Bien qu'elles aient une forte probabilité de développer une forme grave de la grippe porcine, les femmes enceintes ont été classées dans la deuxième catégorie, après le personnel de santé, en matière de priorité à l'accès à la vaccination. Cette frange de la population devrait-elle être soumise à la vaccination contre le virus A/H1N1, sachant que tous les lots de vaccins importés par notre pays contiennent un adjuvant ? Une question qui ne se poserait même pas au niveau du ministère de la Santé. Ce département ministériel, qui s'est attaché à se rapprocher de la presse nationale en assurant un point de presse quotidien pour répondre aux diverses interrogations, estime que le vaccin avec ou sans adjuvant peut être administré aux femmes enceintes. Le responsable de la communication au ministère, M. Salim Belkessam, qui animé, hier, un point de presse, conjointement avec M. Abdelkader Guenan, directeur des services de santé, a affirmé que toutes les études faites sur ce sujet n'ont toujours pas montré de lien entre l'adjuvant et les troubles neurologiques. Mieux encore, les deux responsables diront que les adjuvants ont été déjà utilisés dans de nombreux vaccins. Remettant en cause les déclarations de certains virologues qui ont fortement déconseillé le vaccin avec adjuvant pour les femmes enceintes, les conférenciers ont rappelé que les experts de l'OMS ont recommandé la vaccination pour les femmes enceintes quel que soit leur niveau de grossesse. Partant du principe que 99 % des syndromes grippaux sont des syndromes à souche H1N1, le département de Barkat recommande aux malades de se faire prescrire le médicament antiviral Oseltamivir. Soulignons que le laboratoire Saidal a déjà produit un million de doses de l'antiviral Saiflu. Et l'on précise, au niveau du ministère, que toute nouvelle acquisition de ce médicament se fera au niveau de ce laboratoire.

S. A.

DISTRIBUTION DU TAMIFLU PAR LE SNAPO

L'ordre des pharmaciens désapprouve

L'initiative prise par le Syndicat national des pharmaciens d'officines (Snapo) de distribuer du Tamiflu à travers les officines n'a pas été du goût de l'Ordre des pharmaciens. Ce dernier rappelle que la distribution des médicaments obéit à une réglementation stricte qui ne doit être violée sous aucun prétexte.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Désapprouvant la démarche du Snapo, le président de l'Ordre des pharmaciens d'Alger s'est dit étonné de voir un syndicat se substituer aux distributeurs agréés. Il indique à ce sujet que «la distribution des médicaments obéit à des normes. Il y a des règles à respecter en matière de traçabilité. Il aurait été plus logique de se recourir aux structures publiques. Le syndicat n'est certainement pas représenté dans l'ensemble des wilayas. Ce n'est pas une solution». Le Dr Benbahmed s'interroge également sur les modalités pratiques de cette distribution. «Où le syndicat va-t-il stocker ses produits ? Dans quelles conditions va-t-il les distribuer», dit-il, ajoutant que l'Ordre des pharmaciens est «gêné» par cette manière de faire.

Quelle solution l'Ordre préconise-t-il pour accélérer la distribution de l'antiviral au niveau national ? Le président de l'Ordre des pharmaciens d'Alger considère qu'il aurait été plus judicieux d'impliquer les pharmaciens dans le comité de pilotage. «Nous aurions aimé qu'il y ait un représentant de l'Ordre des pharmaciens au sein de ce comité pour éviter cette improvisation. Le ministère de la Santé aurait dû réquisitionner les plus grands distributeurs pour passer par les canaux agréés, qui auraient mieux répondu à cette mission. Confier une partie des antiviraux à un syndicat ne peut constituer qu'une solution partielle, qui ne répond pas aux normes. Il n'y a que la PCH ou les grossistes agréés qui ont non seulement l'autorisation mais surtout les moyens de faire de la distribution.»

De son côté, Messaoud Belamri, président du Snapo, indiquait, hier, dans un entretien accordé à un confrère, que son syndicat comptait distribuer 500 000 doses de Tamiflu et de Saiflu gratuitement.

«La distribution gratuite se fera sur prescription médicale attestant l'atteinte du sujet. Quant à l'opération en question, les différents bureaux du syndicat travailleront en étroite collaboration avec les directions de santé de wilaya et les hôpitaux.

La distribution est, certes, gratuite, mais des conditions seront fixées. Pour conclure, j'aimerai dire que le Snapo a agi dans un esprit de solidarité nationale et pour l'intérêt général». Des motivations qui ne semblent pas avoir convaincu l'Ordre des pharmaciens, qui estime qu'aucun cas d'urgence ne peut justifier une telle démarche.

N. I.

DEUXIÈME JOURNÉE DE GRÈVE DES PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

87 % de mobilisation à travers le territoire national

Les médecins du secteur public poursuivent leur mouvement de grève illimitée. Pour le deuxième jour de débrayage, le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) annonce un taux de suivi de la grève de 87 % à travers le territoire national.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Entamée lundi dernier, la grève ouverte des médecins spécialistes et généralistes des établissements publics de santé de proximité (EPSP) et des établissements publics hospitaliers (EPH) ne fait toujours pas réagir le ministère de tutelle.

«C'est un silence de mort», fait remarquer le président du SNPSP, le docteur Lyès Mérabet, avant de souligner que son organisation syndicale est déterminée à faire aboutir les revendications de la corporation, à travers ce mouvement de grève. «Cette grève est la suite logique d'un mouvement de débrayage de quatre semaines que le ministère de la Santé a complètement ignoré», explique le docteur Mérabet. Même si les soins et autres consultations sont gelés, un service minimum continuera d'être assuré au niveau des polycliniques et des structures de santé. Outre le service minimum, le syndicat autonome assure que les praticiens observant la grève participeront à l'opération de vaccination contre la grippe A/H1N1, dès son lancement. Satisfait de la forte mobilisation et du niveau d'engagement des médecins grévistes, le premier responsable du SNPSP indique que la grève ouverte se poursuivra, tout en conservant la même plateforme de revendications. Il s'agit, entre autres, du rejet du décret sur le statut particulier des praticiens généralistes de santé publique, tel qu'initié par le ministère de tutelle sans prendre en considération les propositions des concernés, le maintien de la plate-forme de revendications issue du conseil national de Tizi-Ouzou, l'aboutissement du projet de statut particulier dans sa forme négociée et ratifiée en commission mixte, en mars 2008, entre la tutelle et le SNPSP, l'installation d'une commission mixte pour le régime indemnitaire, à l'instar de ce qui a été fait pour les autres secteurs, ainsi que l'application du décret exécutif n°09-244 du 22 juillet 2008 relatif à l'aménagement et la répartition des horaires de travail hebdomadaires dans la Fonction publique.

R. N.

BLIDA

Une femme enceinte décède de la grippe porcine

Une femme enceinte, âgée de 19 ans et demeurant à Blida, vient de décéder des suites de la grippe porcine, à l'hôpital Benboulaïd de la même ville où elle a été admise vendredi dernier, apprend-on de sources hospitalières.

C'est dans un état avancé de la maladie que la victime a été hospitalisée pour recevoir les soins appropriés, dans l'une des salles du centre de référence de l'hôpital Benboulaïd qui a été réservé aux soins intensifs de la grippe A/H1N1 chez les femmes enceintes et les enfants, nous dit-on. Cependant, les médecins attendent toujours les résultats du laboratoire de l'Institut Pasteur pour confirmer s'il s'agit, bel et bien, d'une mort provoquée par le virus de la grippe porcine. A noter que l'état de santé de deux autres femmes enceintes, qui sont toujours hospitalisées au centre de référence de Benboulaïd, est en train de s'améliorer, nous précise-t-on. Il y a lieu de rappeler que l'unique enfant atteint de grippe porcine à Blida, et scolarisé à l'école de Khazrouna, vient d'être totalement guéri, nous affirme-t-on.

M. B.

Mise au point du Snapo

Suite à votre article paru dans le Périscoop du mardi 22 décembre 2009, portant le titre «Incroyable mais vrai, un syndicat va distribuer le Tamiflu», le Snapo, s'estimant injustement accusé, vous demande d'introduire le droit de réponse suivant conformément à la réglementation en vigueur :

Le Snapo est un syndicat agréé et représentatif des pharmaciens d'officine. Aussi, il s'estime dans l'obligation de participer activement à la protection de la santé de la population afin de coordonner une action sanitaire primordiale avec le ministère de la Santé. Celle-ci consiste à organiser la remise aux pharmaciens d'officine, par les directions de la santé, et non par le Snapo, d'un antiviral (Oseltamivir) nécessaire aux maladies, à titre totalement gratuit et selon une procédure rigoureuse (voir instruction n° 038 du 21/12/2009 du ministère de la Santé).

Le Snapo ne commercialise pas ce produit.

Ce produit sera livré gratuitement par les directions de la santé aux pharmaciens d'officine et sera par conséquent dispensé gratuitement.

Veuillez noter que dans toute cette opération, il n'y a aucune procédure commerciale dans laquelle serait impliqué le Snapo. Il est à l'honneur des pharmaciens et de leur syndicat de participer à une action de solidarité nationale dans un intérêt de santé publique.

Le président du bureau national,
Belambri Messaoud

Réponse à la mise au point du Snapo

Le président du bureau national du Syndicat des pharmaciens d'officine a vite réagi au périscoop du *Soir d'Algérie* qui annonce que «Le Snapo va distribuer le Tamiflu». Tout d'abord, une précision : cette information a été rendue publique par la Chaîne III dans son journal parlé du 21 décembre. Mieux encore, cette information sera confirmée par le président du Snapo lui-même qui affirme dans les colonnes de notre confrère *Algerienews* «500 000 doses de Tamiflu et de Syflu seront gratuitement distribuées par notre syndicat». A vrai dire, ce responsable «syndical», après avoir voulu danser plus vite que la musique, s'aperçoit que dans ce pays appelé l'Algérie, la commercialisation et la distribution, même à titre gracieux, du médicament doit obéir aux règles et lois de la République. S'il y a urgence, là aussi le pays est suffisamment doté de lois pour décréter dans quelles conditions on peut passer outre ces lois. Et ce n'est pas encore le cas. Pour le reste, nous restons à l'écoute de ce syndicat, même si nous estimons à notre humble avis qu'il aurait pu dans ses déclarations faire l'économie de publicité gratuite à un laboratoire pharmaceutique, fût-il le meilleur dans son domaine.